



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

**Procès-Verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 12 mai 2025**, à **19 h 37**, à la salle municipale de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

**Sont présents(e)s :** madame Ginette Gauvin, mairesse  
monsieur Daniel Bouchard, conseiller  
monsieur Daniel Choquette, conseiller  
monsieur Patrick Vizien, conseiller  
monsieur René Poirier, conseiller  
monsieur René-Carl Martin, conseiller

**Sont absents(e)s :** madame Christine Gougeon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente : Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Bénévole soccer — Député provincial — Félicitations
  - 1.2. Fondation Mira — Félicitations
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES
6. LÉGISLATION
  - 6.1. *Règlement n° 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11 — Adoption*
  - 6.2. *Règlement n° 25-605 décrétant diverses modifications au règlement de zonage n° 09-370 — Avis de motion*
  - 6.3. Autres règlements en provenance d'autres municipalités
    - 6.3.1. Règlement 24-664 (Remplacer un usage commercial ou industriel — Saint-Simon) — Information
    - 6.3.2. MRC des Maskoutains — Règlement d'agrandissement de la zone prioritaire de Saint-Liboire — Avis de non-conformité
  - 6.4. *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux — Tableau synthèse*
7. ADMINISTRATION
  - 7.1. Rapport financier — Dépôt
  - 7.2. Approbation des comptes à payer
  - 7.3. Suivi et contrôle budgétaire



- 7.4. Ressources humaines
    - 7.4.1. Pompier(-ière)s — Recrues — Démissions — Dépôt
  - 7.5. Salle municipale — Liste des locations avril et mai 2025
  - 7.6. Modellium — FQM — Logiciels de requêtes, permis et message de masse — Octroi du contrat
  - 7.7. PRABAM — Reddition de compte finale — Approbation
  - 7.8. Vente pour défaut de paiement des impôts fonciers — Suivi du processus
  - 7.9. Élections municipales — Séance d'information personnes désirant se porter candidates — 13 mai 2025, à 18 h 30
  - 7.10. TECQ 2024-2028 — Augmentation du budget — Annonce
  - 7.11. PRIMA - Pistes piétonnières et cyclables — Refus de notre demande — Dépôt
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 8.1. Entente intermunicipale d'entraide incendie — Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot — Autorisation de signature
  - 8.2. Feux en plein air — Rappel des règles
  - 8.3. MRC des Maskoutains — Entente de prévention incendie modifiée — Autorisation de signature
  - 8.4. MRC des Maskoutains — Entente de prévention incendie — Adhésion d'une nouvelle municipalité — Autorisation
  - 8.5. RISIVR — Fin des activités du centre de formation — Avis
  - 8.6. Artificier — Nomination
  - 8.7. Formation en sécurité civile — Autorisation de participation
  - 8.8. *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* — Rapport an 3 — Dépôt
9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
- 9.1. Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Décompte n° 2 — Approbation
  - 9.2. Délinéateur — Installation — Autorisation
  - 9.3. Rues Normand et Millette — Réparations — Recouvrement
  - 9.4. Pacific Canbriam — Fermeture des puits — Information
  - 9.5. Rang Saint-Simon — Changement de ponceaux — Proposition
  - 9.6. A.I.B.R. — Eau potable — Ajustements 2024 — Acceptation
  - 9.7. Eurofins — Test eau potable et plomb — Offre de services — 2025-2026
  - 9.8. ARTM — Statistiques d'achalandage pour 2024 — Dépôt
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 10.1. Liste des permis délivrés en avril 2025
  - 10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois d'avril 2025
  - 10.3. Lot 2 366 572 - 3350, rue des Pins — Autorisation de régularisation du dossier
  - 10.4. MAMH — Chantier de consultation — Approbation référendaire — Information
  - 10.5. Développement Wilfrid-Laurier — Suivi
  - 10.6. 1830, rue du Moulin — Implantation d'un garage — Réflexion
  - 10.7. Matières organiques — Surplus — Alternatives
  - 10.8. Fermes Sainte-Marie-Madeleine inc. (Les) — Autorisation MELCCFP — Exploitation d'un lieu d'élevage
  - 10.9. Changements climatiques et îlots de chaleur — Information
  - 10.10. ARTERRE — Service gratuit — Présentation
  - 10.11. MRC des Maskoutains — *BioBlitz* — 31 mai 2025 — Invitation



- 10.12. MRC des Maskoutains — *Matinées gourmandes* au 1555 Marché public — Inscriptions
- 10.13. Politique régionale en habitation — Consultation municipale — Jeudi 22 mai 2025 - 18 h 30
- 10.14. Secteur Rose-des-Vents — Servitude — Entente d'usage — Autorisation de signature
- 10.15. Programme *RénoRégion* — Relance — Annonce
- 11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
  - 11.1. Loisirs — Sondage — Invitation à participer
  - 11.2. *Tour cycliste des policiers de Laval* — *Opération Enfant Soleil* — Droit de passage — Autorisation
  - 11.3. Défi-vélo — Maison des greffés Lina Cyr — 11 juillet 2025 — Autorisation de passage
  - 11.4. *Maltraitance envers les personnes âgées* — Outil de repérage — Dépôt
  - 11.5. Vingt-quatre heures (24 h) sans écran — Invitation à participer
  - 11.6. Mai, *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* — Proclamation
  - 11.7. Aide médicale à mourir — Invitation conférence — 14 mai 2025 - 10 h
  - 11.8. *Journées de la culture* — 26, 27 et 28 septembre 2025
  - 11.9. MADA — Rencontre — Disponibilité
  - 11.10. Fondation Mira — *Randonnée à vélo* — 2025-08-15 — Autorisation
  - 11.11. Fondation Mira — Spectacle bénéfique — Prêt de la salle
- 12. DOSSIERS DIVERS
  - 12.1. Âge d'or — Remerciements
  - 12.2. Journée *Décou-verte* — Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton — 15 mai 2025
  - 12.3. *L'Économie sociale : j'achète!* — Invitation 5 à 7 - 17 juin 2025
  - 12.4. *Semaine québécoise des personnes handicapées* — 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025 — Proclamation
  - 12.5. *Semaine montréalaise de l'économie circulaire* — 20 au 22 mai 2025 — Invitation
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine siège à la séance ordinaire du lundi 12 mai 2025, en présentiel et en présence du public.

Les membres du conseil mentionnés ci-haut sont présents et la séance sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité dans les vingt-quatre heures de la séance. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, du 12 mai 2025, ouverte à 19 h 37.

Dix-Huit (18) membres de la communauté sont présents.



### 1.1. Bénévole soccer — Député provincial — Félicitations

La mairesse, madame Ginette Gauvin, félicite de nouveau monsieur Benoit Richard, bénévole au sein de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour son implication. Monsieur Richard a été honoré par le député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, lors de sa *Matinée de reconnaissance des bénévoles* tenue le vendredi 2 mai 2025.

Madame Gauvin était présente et est très fière de l'implication de ce citoyen qui accompagne les enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre des activités de soccer de la municipalité.

Merci, monsieur Richard, pour votre implication.

### 1.2. Fondation Mira — Félicitations

La mairesse, madame Ginette Gauvin, désire féliciter monsieur Nicolas St-Pierre et la Fondation Mira pour la réception des reconnaissances *Fier dirigeant* et *Entreprise de l'année* décernées lors du *Gala Illumina* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu-Rouville lequel visait à souligner l'importance et le dynamisme du milieu des affaires auprès de la communauté et à mettre en lumière la contribution des entreprises et des entrepreneurs pour la région.

Félicitations à toutes et à tous.

## 2025-05-114 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour proposé ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur René Poirier, conseiller, demande la permission d'ajouter une résolution engageant un avocat pour une opinion en gestion municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, madame Ginette Gauvin, appose son droit de véto à l'encontre de cette demande indiquant que ce point devra être discuté entre les parties lors d'une plénière avant d'être ajouté à l'ordre du jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Bouchard, conseiller, indique qu'il a demandé une réunion à la mairesse et que la mairesse a refusé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, madame Ginette Gauvin, précise qu'elle a refusé de convoquer une réunion en urgence et qu'elle avait indiqué que ce point serait discuté en huis clos lors de la plénière ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls Patrick Vizien et elle se sont présentés à la plénière ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'urgence ;



**CONSIDÉRANT** l'allégation mentionnée par monsieur René Poirier, conseiller, voulant que la salle soit opérée sans permis d'alcool émis légalement et que les employé(e)s qui travaillent au bar ne soient pas sur le registre de paie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, montre les permis d'alcool émis et précise que tous les employé(e)s sont sur le registre de paie ou à défaut reçoivent des T4A ;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues à ce sujet ;

**CONSIDÉRANT** le maintien du droit de véto ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-115

#### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

**CONSIDÉRANT** le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 déposé ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur René Poirier, conseiller, demande de retirer du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 le **CONSIDÉRANT QUE** suivant :

*« **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, considère que cette façon de faire s'inscrit dans la chasse aux sorcières que trois (3) élus font à son égard depuis quelques mois ; »*

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Choquette, conseiller, appuie cette demande précisant que lui il n'a rien dit ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, madame Ginette Gauvin, indique que cela a bel et bien été mentionné lors de la séance et qu'elle constate que le sujet revient constamment malgré les explications et les preuves ;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre les parties ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, qui avait demandé l'ajout de ce point, accepte de le retirer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin



et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel que modifié par le retrait de la phrase alléguant une chasse aux sorcières.

**D'AUTORISER** la signature dudit procès-verbal par les personnes habilitées à ce faire.

**ADOPTÉE**

#### **4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport de la correspondance reçue depuis le dernier conseil. Elle attire l'attention des élues et élus et de la population sur certaines correspondances.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES**

Il n'y a pas de demandes en provenance des citoyennes et citoyens nécessitant l'intervention des membres du conseil.

#### **6. LÉGISLATION**

##### **6.1. *Règlement n° 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11 — Adoption***

Ce point est reporté à la prochaine séance puisque la directrice générale, greffière-trésorière, n'a pas reçu toutes les factures de la MRC des Maskoutains.

##### **6.2. *Règlement n° 25-605 décrétant diverses modifications au règlement de zonage n° 09-370 — Avis de motion***

Avis de motion est donné par René Poirier, conseiller, voulant que lui-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de *Règlement numéro 25-605 décrétant diverses modifications au règlement de zonage numéro 09-370*.

Ce projet de règlement a pour but de modifier les dispositions réglementaires contenues au règlement de zonage numéro 09-370 pour préciser les modalités d'autorisation de réalisation d'entrées charretières en U, de modifier les normes d'implantation des lots à vocation uniquement résidentielle en zone agricole, de modifier les normes de fermeture de fossés afin de préconiser des fossés ouverts pour aider à la gestion des changements climatiques et à défaut, pour établir les règles de détermination des dimensions de ponceaux requis pour la fermeture de fossés, et pour préciser les marges de recul dans le cas de cour arrière des lots de



coin. Monsieur Patrick Vizien, conseiller, demande de s'assurer que le triangle de visibilité sera respecté.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et peut être consulté par la population. Une copie du projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité. Une présentation des changements proposés est faite lors de la présente séance.

### **6.3. Autres règlements en provenance d'autres municipalités**

Il n'y a aucun règlement en provenance d'autres municipalités.

#### **6.3.1. Règlement 24-664 (Remplacer un usage commercial ou industriel — Saint-Simon) — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le *Règlement 24-664 visant à remplacer un usage commercial ou industriel dans la municipalité de Saint-Simon* est adopté.

Le remplacement d'usage pourra donc avoir lieu.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **6.3.2. MRC des Maskoutains — Règlement d'agrandissement de la zone prioritaire de Saint-Liboire — Avis de non-conformité**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le Règlement numéro 25-665 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains pour agrandir de 2,5 ha l'aire d'affectation urbaine — zone prioritaire d'aménagement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Liboire a été refusé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation parce que certains éléments ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Elle invite les membres du conseil à prendre connaissance de l'avis du ministère.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **6.4. *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux* — Tableau synthèse**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un tableau synthèse des assouplissements et nouveaux outils mis en place pour simplifier et moderniser la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses*



*dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux. (projet de loi 79)*

Le tout est soumis à titre d'information.

## 7. ADMINISTRATION

### 7.1. Rapport financier — Dépôt

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel financier de la Municipalité. Le tout est soumis à titre de suivi des finances aux membres du conseil.

2025-05-116

### 7.2. Approbation des comptes à payer

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer soumise aux membres du conseil d'une somme de 1 002 709,33 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la liste des comptes à payer, totalisant une somme de 1 002 709,33 \$, afin de payer les fournisseurs.

La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements, déléguant au directeur général et au directeur du Service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**ADOPTÉE**

2025-05-117

### 7.3. Suivi et contrôle budgétaire

**CONSIDÉRANT** les obligations du règlement numéro 12-407 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement permet aux élues et aux élus de s'assurer d'une surveillance et d'une analyse budgétaire de rigueur ;

**CONSIDÉRANT** le suivi budgétaire déposé par la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette ;

**CONSIDÉRANT QU'**un déficit d'exploitation est créé en raison des travaux de réfection de l'aqueduc dans le 4<sup>e</sup> Rang et dans la montée du 4<sup>e</sup> Rang et que ce déficit sera rétabli lors du financement du règlement d'emprunt relatif à ces travaux ;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le contenu du rapport tel que présenté. Ledit rapport fait état des dépassements budgétaires constatés sur différents postes. Par ailleurs, le budget total est toujours respecté. Le total des dépassements représente, à l'exception des travaux de réfection de l'aqueduc, une somme de 6 287,77 \$.

**ADOPTÉE**

**7.4. Ressources humaines**

**7.4.1. Pompier(-ière)s — Recrues — Démissions — Dépôt**

Le 10 mars dernier, le conseil municipal a procédé à l'embauche de quatre (4) pompiers et pompières recrues. Deux (2) d'entre eux doivent malheureusement nous quitter en raison d'une opportunité qui leur est offerte dans un autre milieu et une autre région. La directrice générale, greffière-trésorière, dépose donc la démission de madame Océane Genest et de monsieur Maxime Ébacher-Charrette.

Comme aucuns frais n'avaient encore été engendrés pour leur formation, aucune réclamation ne leur sera adressée.

Le tout est soumis à titre d'information.

**7.5. Salle municipale — Liste des locations avril et mai 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le tableau des locations de la salle pour le mois d'avril 2025 de même que des locations prévues pour le mois de mai 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-118

**7.6. Modellium — FQM — Logiciels de requêtes, permis et message de masse — Octroi du contrat**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la FQM pour la mise à jour de notre site Internet, un logiciel de communications de masse et de gestion des requêtes et des permis ;

**CONSIDÉRANT** l'étude faite par la directrice générale, greffière-trésorière, quant aux coûts desdites applications par rapport aux logiciels déjà détenus par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale, greffière-trésorière ;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE SOUSCRIRE** aux logiciels proposés par la FQM suivant la nouvelle proposition reçue en date du 29 avril 2025 d'une somme de 7 415 \$, plus les taxes applicables.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce faire.

**D'AVISER** Somum de l'abandon de leurs services à la fin de la présente année financière.

**ADOPTÉE**

2025-05-119

**7.7. PRABAM — Reddition de compte finale — Approbation**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont autorisé la reddition de compte effectuée dans le cadre du PRABAM lors de l'adoption de la résolution numéro 2024-12-307 le 9 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été donné aux auditeurs de la Municipalité pour valider ladite reddition de compte par la résolution 2024-12-308 adoptée à la même date ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux ont dû être remplacés par d'autres travaux admissibles pour satisfaire aux exigences du programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte finale a été approuvée par nos auditeurs ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de l'accepter ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** ladite reddition de compte finale suivant la recommandation de nos auditeurs.

**DE CONFIRMER QUE** les dépenses incluses à la reddition de compte du PRABAM ont bel et bien été réalisées en totalité et que ces dépenses ne font pas l'objet d'une autre demande de subvention.

**DE CONFIRMER QUE** ces dépenses sont conformes aux règles des exigences du PRABAM.

**ADOPTÉE**



**7.8. Vente pour défaut de paiement des impôts fonciers — Suivi du processus**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les élu(e)s qu'il ne reste qu'un (1) dossier d'inscrit à la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et que, suivant les informations transmises, ce dernier devrait être réglé avant la tenue de la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers.

Le tout est soumis à titre d'information.

**7.9. Élections municipales — Séance d'information personnes désirant se porter candidates — 13 mai 2025, à 18 h 30**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal et la population que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tiendra trois (3) séances d'information virtuelles destinées aux personnes désirant se porter candidates lors des prochaines élections municipales en Montérégie. La première aura lieu le 13 mai 2025, à 18 h 30, la deuxième aura lieu le 21 mai 2025, à 18 h 30, alors que la troisième aura lieu le 24 mai 2025, à 10 h. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le tout est soumis à titre d'information.

**7.10. TECQ 2024-2028 — Augmentation du budget — Annonce**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la ministre des Affaires municipales a bonifié l'aide financière accordée pour le programme de la TECQ 2024-2028 de 137 423 \$.

La somme dont bénéficie la Municipalité pour la TECQ 2024-2028 pour réaliser des travaux passe donc de 1 118 471 \$ à une somme de 1 255 894 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

**7.11. PRIMA - Pistes piétonnières et cyclables — Refus de notre demande — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la lettre de refus de notre demande d'aide financière pour la réalisation de pistes piétonnières et cyclables.

Le tout est soumis à titre d'information.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**8.1. Entente intermunicipale d'entraide incendie — Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot — Autorisation de signature**

2025-05-120



**CONSIDÉRANT** la volonté des municipalités environnantes de convenir d'entente d'entraide en matière d'incendie ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de signer une telle entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes prévoient les modalités de facturation en cas de demande d'entraide entre la municipalité concernée et notre municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale, greffière-trésorière, à négocier et à signer une entente d'entraide avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

**ADOPTÉE**

## **8.2. Feux en plein air — Rappel des règles**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle les règles édictées concernant les feux en plein air sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Les citoyennes et citoyens sont priés de les respecter sous peine d'amendes.

De plus, un permis de brûlage est requis pour brûler à l'air libre des branches et des feuilles. Il sera émis que si les circonstances le justifient. Un maximum de deux (2) permis par année est autorisé si la température et l'indice des feux de forêt le permettent.

Il en va de la sécurité de toute la population.

2025-05-121

## **8.3. MRC des Maskoutains — Entente de prévention incendie modifiée — Autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains intervenue en 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les rencontres tenues en lien avec cette entente et les besoins d'actualisation constatés ;

**CONSIDÉRANT** le nouveau projet d'entente intermunicipale proposé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine reprendra la prévention des risques faibles sur le territoire des deux (2) municipalités, ce qui aura pour bénéfice de permettre une meilleure connaissance du territoire par nos pompiers et pompières ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier



**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le nouveau projet d'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains.

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Ginette Gauvin, et la directrice générale, greffière-trésorière, à signer la nouvelle Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains suivant le projet déposé.

**ADOPTÉE**

2025-05-122

**8.4. MRC des Maskoutains — Entente de prévention incendie — Adhésion d'une nouvelle municipalité — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains intervenue en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jude demande d'adhérer à ladite entente de prévention incendie, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2025-04-077 adoptée en ce sens ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12.1 a) de ladite entente, le consentement des autres municipalités parties à l'entente doit être obtenu pour ce faire ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque partie assume les coûts relatifs aux services qu'elle requiert dans le cadre de cette entente ;

**CONSIDÉRANT** l'actualisation de ladite entente en cours ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE CONSENTIR** à l'ajout de la Municipalité de Saint-Jude à l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains telle qu'elle sera actualisée en 2025.

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Ginette Gauvin, et la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**8.5. RISIVR — Fin des activités du centre de formation — Avis**

La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) informe ses partenaires qu'elle met fin aux activités du Centre de formation incendie



de la Vallée-du-Richelieu à compter du 31 décembre 2025. Les contrats en cours seront respectés.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **8.6. Artificier — Nomination**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le directeur adjoint du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine est maintenant diplômé à titre d'aide-artificier. Il peut donc maintenant autoriser des feux d'artifice et les réaliser sous l'égide d'un artificier accrédité.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-123

#### **8.7. Formation en sécurité civile — Autorisation de participation**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, est coordonnatrice du Schéma de sécurité civile de la Municipalité et que le directeur incendie est coordonnateur adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la formation en sécurité civile qui sera dispensée par la MRC des Maskoutains le 5 juin prochain ;

**CONSIDÉRANT** la formation complémentaire en sécurité civile qui sera dispensée par l'ADMQ les 3 et 10 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'être à jour dans ce domaine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'inscription de la directrice générale, greffière-trésorière, et du directeur du Service de sécurité des incendies aux deux (2) formations.

**D'ACQUITTER** les frais de formation relatifs à ces formations.

**ADOPTÉE**

2025-05-124

#### **8.8. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie — Rapport an 3 — Dépôt**

**CONSIDÉRANT** les obligations de rapport annuel prévues au *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la MRC des Maskoutains ;

**CONSIDÉRANT** le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine pour l'an 3 du *Schéma*



de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, lequel est déposé aux membres du conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de l'an 3 du directeur du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

**ADOPTÉE**

## 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2025-05-125

### 9.1. Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Décompte n° 2 — Approbation

**CONSIDÉRANT** le contrat octroyé pour la réfection de la conduite d'eau potable de la montée du 4<sup>e</sup> Rang et du 4<sup>e</sup> Rang ;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement numéro 1 émise le 10 décembre 2024 et autorisée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, par la résolution numéro 2024-12-325 ;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement numéro 2 émise le 9 avril 2025 prévoyant des travaux supplémentaires dans la montée du 4<sup>e</sup> Rang et des travaux de branchement par forage au lieu de par tranchée ;

**CONSIDÉRANT** le décompte progressif numéro 1 émis pour les travaux exécutés en date du 31 décembre 2024 d'une somme de 1 516 074,94 \$, plus les taxes applicables, laquelle fut approuvée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025, par la résolution numéro 2025-04-095 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux vont bon train et que l'échéancier a été réduit en conséquence ;

**CONSIDÉRANT** la réception du décompte numéro 2, lequel inclut les crédits octroyés à la municipalité dans le cadre du mandat et la recommandation de paiement de notre ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QUE**, à la suite des discussions avec nos auditeurs, les sommes dues à l'entrepreneur peuvent être versées sans financer temporairement le règlement d'emprunt souscrit pour ces travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 200 496,95 \$, plus les taxes applicables, au fournisseur en conformité avec le décompte progressif numéro 2 dûment validé.



**DE MODIFIER** la résolution numéro 2025-04-095 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025 afin de retirer la nécessité de procéder à l'émission du financement autorisé avant de verser les sommes dues à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE**

2025-05-126

**9.2. Délinéateur — Installation — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil de mettre en place des mesures pour ralentir la vitesse de la circulation dans les rues des secteurs résidentiels de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la directrice générale, greffière-trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à requérir les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour valider ses propositions et obtenir les plans requis pour demander des prix pour la réalisation des projets et pour les soumettre aux membres du conseil.

**D'AFFECTER** une somme maximale de 10 000 \$ à ces fins.

**ADOPTÉE**

2025-05-127

**9.3. Rues Normand et Millette — Réparations — Recouvrement**

**CONSIDÉRANT** les dommages constatés à la chaussée sur les rues Normand et Millette ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dommages sont directement liés aux usages des propriétaires riverains ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder en urgence aux réparations de ces rues ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre en demeure les propriétaires riverains d'assumer les coûts relatifs à ces travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : René Poirier

et résolu à l'unanimité :



**DE METTRE** en demeure les propriétaires riverains, soit les deux (2) entreprises d'où découlent les dommages, de procéder à la réparation de la chaussée ou à défaut d'assumer les coûts de réfection de la chaussée.

**À DÉFAUT** par ces derniers de procéder :

**DE PROCÉDER** à la réfection du recouvrement de la chaussée sur ces deux rues aux endroits endommagés par les deux (2) entreprises.

**DE RÉCLAMER** les frais de ces réfections aux deux (2) entreprises suivant la part de responsabilité de chacune.

**ADOPTÉE**

#### **9.4. Pacific Canbriam — Fermeture des puits — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que Pacific Canbriam entamera en mai 2025 la fermeture définitive de ses puits dans la région de La Présentation, de Saint-Hyacinthe et de Saint-Barnabé-Sud. Comme le Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine a été avisé de ces fermetures, nous vous en informons.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-128

#### **9.5. Rang Saint-Simon — Changement de ponceaux — Proposition**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'entretien et de réfection de ponceaux sur le rang Saint-Simon ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs ponceaux d'entrées charretières sont en fin de vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au changement du ponceau sis à l'intersection du rang Saint-Simon et du chemin du Grand-Rang ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Village de Sainte-Madeleine procèdera à la réfection du ponceau traversant le rang Saint-Simon à l'entrée de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du fait que ce fossé est un cours d'eau et que le débit est fort important au printemps, les ponceaux doivent être surdimensionnés ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ponceaux surdimensionnés apportent des coûts importants pour les propriétaires riverains ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour éviter un rehaussement du rang Saint-Simon, il serait approprié d'utiliser des ponceaux rectangulaires, ce qui augmente les coûts du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture de remplacement des ponceaux pourrait être partagée par les propriétaires riverains et les propriétaires du bassin versant ;



**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait lieu de faire une étude pour proposer des solutions viables pour toutes les parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE MANDATER** les ingénieurs de la MRC des Maskoutains pour réaliser une étude et nous formuler des recommandations en lien avec les remplacements des ponceaux et l'entretien du cours d'eau Le Ruisseau, branche 1, sis en bordure du rang Saint-Simon.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis en lien avec ce mandat.

**ADOPTÉE**

2025-05-129

**9.6. A.I.B.R. — Eau potable — Ajustements 2024 — Acceptation**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'ajustement déposé par la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation estimée pour 2024 était de 65 000 m<sup>3</sup> et qu'elle s'est plutôt avérée être de 58 652 m<sup>3</sup> ;

**CONSIDÉRANT** les travaux d'infrastructures réalisés à l'usine de traitement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport d'ajustement déposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**D'AUTORISER** le paiement des sommes dues conformément audit rapport.

**ADOPTÉE**

2025-05-130

**9.7. Eurofins — Test eau potable et plomb — Offre de services — 2025-2026**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Municipalité de faire différentes analyses en lien avec l'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Eurofins Environex suivant la proposition numéro 36870 en date du 2 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** le service obtenu ;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** la proposition de services numéro 36870 d'Eurofins Environex en date du 2 mai 2025.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents en lien avec cette proposition.

**D'AJOUTER** les tests de plomb requis annuellement par le ministère.

**ADOPTÉE**

#### **9.8. ARTM — Statistiques d'achalandage pour 2024 — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les statistiques d'utilisation du transport en commun pour l'année 2024.

<b>Municipalité</b>	<b>N° de circuit</b>	<b>Nbre de montants</b>	<b>Nbre de montants circuit total</b>
Sainte-Marie-Madeleine	25	117	4 155
Sainte-Marie-Madeleine	200	7 706	898 842
Sainte-Marie-Madeleine	300	88	28 332

Les coûts pour ces services en 2024 représentent une somme de 299 569,09 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **10.1. Liste des permis délivrés en avril 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel des permis délivrés pour le mois d'avril 2025. Vingt (20) permis ont été délivrés pour une valeur de 206 000 \$.

Aucun permis de lotissement n'a été délivré.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois d'avril 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de performance des requêtes déposées au bureau municipal au mois d'avril 2025.



Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-131

**10.3. Lot 2 366 572 - 3350, rue des Pins — Autorisation de régularisation du dossier**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire de la propriété sise au 3350, rue des Pins, demande de confirmer que sa propriété bénéficie de droits acquis, comme mentionné dans le certificat de localisation émis à l'égard de sa propriété en 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté en 2001 une résolution décrétant une non-conformité de la marge de recul de cette propriété et que le bâtiment problématique a été déplacé ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2010, le conseil municipal a adopté une nouvelle résolution régularisant les marges avant de plusieurs résidences de cette rue, dont cette résidence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, monsieur Julien Dulude a confirmé que la remise de rangement attenante à la résidence était conforme puisqu'elle était située à un (1) m de la ligne arrière, tout comme l'aurait été un garage attenant ;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis, cette remise est devenue une garde-robe intégrée à la chambre arrière de la résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété a alors été vendue ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a eu aucun déplacement de ladite remise attenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation permet d'avoir une remise à un (1) m de la ligne arrière de la propriété pour autant qu'il n'y a pas de fenêtres, ce qui est le cas, en l'espèce ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation est la même qu'en 2015 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIRMER** que la résidence sise au 3350, rue des Pins, bénéficie de droits acquis quant à la marge arrière de la garde-robe attenante à la propriété.

**DE RÉITÉRER** qu'advenant la démolition de ladite garde-robe, les droits acquis seront perdus.

**ADOPTÉE**

**10.4. MAMH — Chantier de consultation — Approbation référendaire — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle aux membres du conseil et à la population que la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a



déployé un chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire ayant pour objectif de repenser les règles de la participation citoyenne dans le régime d'aménagement et d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette vaste consultation.

#### **10.5. Développement Wilfrid-Laurier — Suivi**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le fossé a été creusé derrière les nouveaux immeubles construits et qu'une haie a été installée conformément aux engagements du promoteur.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.6. 1830, rue du Moulin — Implantation d'un garage — Réflexion**

Le présent dossier a été traité dans la modification réglementaire proposée au règlement de zonage.

#### **10.7. Matières organiques — Surplus — Alternatives**

La RIAM rappelle que trois (3) alternatives s'offrent à vous lorsqu'il y a un surplus de matières organiques. Ces alternatives sont :

- l'herbicyclage sur votre propriété et non sur celle des autres ou en bordure de chemin ;
- l'utilisation de grands sacs à feuilles en papier, de petites poubelles rondes avec poignées ou encore de petites boîtes de carton placées à côté du bac brun ;
- l'utilisation du bac gris ou noir, sans déchets, et clairement identifié.

Ne jamais utiliser de sacs en plastique, même compostables ou biodégradables, car ils ne seront pas levés par l'entrepreneur.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.8. Fermes Sainte-Marie-Madeleine inc. (Les) — Autorisation MELCCFP — Exploitation d'un lieu d'élevage**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le certificat d'autorisation obtenu du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) permettant l'exploitation d'un lieu d'élevage sur le lot 2 367 630, propriété de Fermes Sainte-Marie-Madeleine inc. (Les)

Le tout est soumis à titre d'information.



#### **10.9. Changements climatiques et îlots de chaleur — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un document émis par la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'établissement des îlots de chaleur des municipalités du territoire maskoutain.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.10. ARTERRE — Service gratuit — Présentation**

La directrice générale, greffière-trésorière, présente les services offerts par l'ARTERRE, dont la mission est d'accompagner et de jumeler les aspirants-agriculteurs et les propriétaires agricoles qui n'ont pas de relève identifiée afin de favoriser l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, le transfert ou la mise en place de partenariats via une plateforme d'affichage.

Il s'agit d'un service gratuit mis à la disposition de toutes et tous.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.11. MRC des Maskoutains — *BioBlitz* — 31 mai 2025 — Invitation**

La MRC des Maskoutains invite petits et grands à participer à un *BioBlitz* qui aura lieu le samedi 31 mai 2025, de 9 h à midi, à Saint-Hugues. Il s'agit d'une activité terrain au cours de laquelle sont inventoriées les espèces fauniques ou floristiques qu'on retrouve dans un lieu donné. Les participantes et les participants documentent la nature au profit de la science.

Le but du *BioBlitz* est de sensibiliser les gens à apprécier et à découvrir la nature qui les entoure tout en récoltant des données scientifiques.

L'activité se tiendra le 31 mai 2025, à 9 h, au parc de la Seigneurie-de-Ramezay, à Saint-Hugues. En cas de pluie, l'activité sera reportée au 7 juin 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.12. MRC des Maskoutains — *Matinées gourmandes* au 1555 Marché public — Inscriptions**

La MRC des Maskoutains informe la population que les *Matinées gourmandes* auront pignon sur rue au 1555 Marché public de Saint-Hyacinthe chaque samedi, et ce, du 14 juin au 20 septembre 2025.

Les producteur(-trice)s, les transformateur(-trice)s et les artisan(e)s du milieu agroalimentaire de la région sont invité(e)s à s'inscrire advenant le désir de vendre leurs produits à cet endroit.

Le tout est soumis à titre d'information.



**10.13. Politique régionale en habitation — Consultation municipale —  
Jeudi 22 mai 2025 - 18 h 30**

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à la consultation municipale qui se tiendra le 22 mai prochain, à 18 h 30, au Centre culturel Humania Assurance de Saint-Hyacinthe portant sur la Politique régionale en habitation de la MRC des Maskoutains.

Les membres du conseil municipal qui seront présents sont :

Madame Ginette Gauvin, mairesse, et monsieur Patrick Vizien, conseiller.

Un sondage est à remplir avant le 13 mai prochain.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-132

**10.14. Secteur Rose-des-Vents — Servitude — Entente d'usage —  
Autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire du lot 3 666 461 sis sur la rue de la Rose-des-Vents de pouvoir utiliser une partie du terrain de la Municipalité sis derrière sa propriété pour aménager un stationnement en gravier pour sa roulotte et/ou une remorque ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain appartient à la Municipalité et doit demeurer libre d'entraves pour permettre l'entretien du cours d'eau longeant ce terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 3 666 461 s'engage à respecter les volontés de la Municipalité et à aménager l'emprise à ses frais de façon à ce que cette dernière puisse être utilisée tant par la Municipalité que par lui ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement et l'entretien de l'emprise seront sa contribution au droit d'usage autorisé par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il pourra être mis fin à l'entente sur préavis de trois (3) mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire s'engage à déplacer ses véhicules et remorques dans les 12 heures d'une demande à cet effet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le propriétaire du lot 3 666 461 à utiliser le terrain de la Municipalité pour aménager une aire de stationnement pour sa roulotte et sa remorque.

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Ginette Gauvin, et la directrice générale, greffière-trésorière, à signer une entente avec ledit propriétaire à cet effet.

**DE RESPECTER** la bande riveraine lors des installations.

**ADOPTÉE**



#### 10.15. Programme *RénoRégion* — Relance — Annonce

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que la ministre responsable de l'Habitation a relancé le programme *RénoRégion* avec une enveloppe de 9,2 M\$ pour l'année 2025-2026.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

#### 11.1. Loisirs — Sondage — Invitation à participer

Les municipalités du village de Sainte-Madeleine et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine invitent la population à répondre au sondage concernant les loisirs en ligne depuis quelques jours. Les réponses obtenues dans le cadre de cette consultation permettront aux deux (2) municipalités d'adapter leur offre de services en matière de loisirs.

Merci à l'avance pour votre participation.

2025-05-133

#### 11.2. *Tour cycliste des policiers de Laval* — *Opération Enfant Soleil* — Droit de passage — Autorisation

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de passage formulée par le *Tour cycliste des policiers de Laval* afin de circuler sur notre territoire le 27 mai 2025, en avant-midi ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est accompagnée d'un plan de sécurisation du tour et des assurances requises ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tour cycliste est effectué dans le cadre de l'*Opération Enfant Soleil* et en est à sa 28<sup>e</sup> édition ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le passage du *Tour cycliste des policiers de Laval* le 27 mai 2025, en avant-midi, sur la route 116.

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de circulation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**D'AUTORISER** le prêt de la salle municipale gratuitement pour ledit tour cycliste.

**ADOPTÉE**



2025-05-134

**11.3. Défi-vélo — Maison des greffés Lina Cyr — 11 juillet 2025 — Autorisation de passage**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de passage pour un tour cycliste devant se tenir le 11 juillet 2025 au profit de la Maison des greffés Lina Cyr reçue à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateur(-trice)s demandent l'autorisation de passer sur le rang Saint-Simon, avec une escorte policière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le tour cycliste de la Maison des greffés Lina Cyr à circuler sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, plus précisément sur le rang Saint-Simon, le 11 juillet 2025, pour autant que le peloton est sous escorte policière.

**ADOPTÉE**

**11.4. *Maltraitance envers les personnes âgées* — Outil de repérage — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose l'*Outil de repérage dans les situations de maltraitance envers les personnes âgées*.

Le tout est soumis à titre de prévention.

**11.5. Vingt-quatre heures (24 h) sans écran — Invitation à participer**

Les membres du conseil municipal et la population sont invité(e)s à participer au 24 H de pause en famille en mettant de côté les écrans pendant 24 h, le 25 mai prochain. Un défi en 2025 qui vous permettra de passer de beaux moments ensemble, sans distraction numérique.

Bon 24 heures à toutes et à tous.

2025-05-135

**11.6. Mai, *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* — Proclamation**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;



**CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

**CONSIDÉRANT QUE** SP Canada — Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par SP Canada — Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de SP Canada — Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois de mai est le *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques*.

**D'INVITER** la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada — Division du Québec.

**ADOPTÉE**

**11.7. Aide médicale à mourir — Invitation conférence — 14 mai 2025 - 10 h**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population qu'une conférence portant sur l'aide médicale à mourir se tiendra le mercredi 14 mai 2025, à 10 h, aux Loisirs Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe.

Le tout est soumis à titre d'information.

**11.8. Journées de la culture — 26, 27 et 28 septembre 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que les *Journées de la culture* se tiendront du 26 au 28 septembre 2025.

Conformément à la volonté des membres du comité des loisirs, une activité vous sera proposée lors du prochain conseil.



Le tout est soumis à titre d'information.

#### 11.9. MADA — Rencontre — Disponibilité

Une rencontre de présentation des outils qui permettront à la Municipalité de réaliser la mise à jour de sa politique MADA est à planifier.

La directrice générale, greffière-trésorière, demande qui désire participer à cette rencontre.

Les membres du conseil suivants participeront à la rencontre : madame Ginette Gauvin, mairesse, et monsieur Patrick Vizien, conseiller.

2025-05-136

#### 11.10. Fondation Mira — Randonnée à vélo — 2025-08-15 — Autorisation

**CONSIDÉRANT** la *Randonnée à vélo* organisée annuellement par la Fondation Mira ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Randonnée à vélo* partira du siège social de la Fondation Mira, sise sur le rang Nord-Ouest ;

**CONSIDÉRANT QU'**entre 200 et 300 cyclistes sont attendus pour des parcours de 25 km, de 50 km, de 70 km et de 100 km ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains parcours passent sur notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de circuler déposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des pelotons sera d'un maximum de 15 cyclistes ;

**CONSIDÉRANT QU'**annuellement, la Fondation Mira utilise le stationnement de la salle municipale à titre de stationnement pour l'événement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le passage de la *Randonnée à vélo* de la Fondation Mira sur notre territoire suivant les parcours déposés.

**D'AUTORISER** le dépôt, si besoin est, d'une demande de circulation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**D'AUTORISER** l'utilisation du stationnement de la salle municipale pour l'événement.

**DE RAPPELER** l'importance que les véhicules d'urgence puissent circuler en tout temps sur le rang Nord-Ouest pendant l'événement.



**ADOPTÉE**

2025-05-137

**11.11. Fondation Mira — Spectacle bénéfice — Prêt de la salle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Mira tiendra son *Power dog* le 7 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** le spectacle bénéfice organisé par des citoyennes et citoyens de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les profits de ce spectacle sont versés à la Fondation Mira ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, la Municipalité avait versé une partie des profits de la vente de boissons à la Fondation Mira ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'avoir la location de salle gratuitement pour avoir plus de profits à verser à la Fondation Mira ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Mira est sise sur notre territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le prêt de la salle municipale gratuitement pour la tenue du spectacle du 7 juin 2025.

**D'AUTORISER** la remise d'une somme de 1 \$ par vente de boisson, de plus de 5 \$, à la Fondation Mira.

**ADOPTÉE**

**12. DOSSIERS DIVERS**

**12.1. Âge d'or — Remerciements**

Le Club de l'Âge d'or de Sainte-Madeleine remercie les membres du conseil municipal pour leur aide financière.

**12.2. Journée *Décou-verte* — Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton — 15 mai 2025**

Le Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton, du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, vous invite à participer à la journée *Décou-verte* qui se tiendra le 15 mai 2025, de 11 h 35 à 18 h, au 2495, boulevard Laframboise, à Saint-Hyacinthe. Des vêtements et créations d'élèves, des plantes potagères et d'intérieur et des produits du Bistro seront en vente.



Une belle façon d'encourager la persévérance scolaire.

**12.3. L'Économie sociale : j'achète! — Invitation 5 à 7 - 17 juin 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, invite les membres du conseil et la population à participer au 5 à 7 que tiendra le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) sous le thème *Économie sociale : j'achète!*

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-05-138

**12.4. Semaine québécoise des personnes handicapées — 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025 — Proclamation**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Semaine québécoise des personnes handicapées* se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin prochain sous le thème : *Quand on voit seulement la différence, on perd de vue le potentiel* ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'intégrer les personnes handicapées dans notre société ;

**CONSIDÉRANT** les efforts mis de l'avant par la Municipalité pour intégrer les personnes handicapées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCLAMER** la *Semaine québécoise des personnes handicapées* du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025.

**DE POURSUIVRE** nos efforts pour intégrer les personnes handicapées dans notre société.

**ADOPTÉE**

**12.5. Semaine montérégienne de l'économie circulaire — 20 au 22 mai 2025 — Invitation**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la *Semaine montérégienne de l'économie circulaire* se tiendra du 20 au 22 mai 2025 et qu'ils sont invités à participer aux différentes conférences portant sur de belles initiatives en la matière.

Le tout est soumis à titre d'information.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS**

**Q :** Monsieur Bernard Cayer informe les membres du conseil qu'il y a un trou en face des boîtes aux lettres sur la rue Normand d'une profondeur importante. Lorsqu'il pleut, nous ne voyons plus le trou. Il était indiqué par un cône de circulation mais il n'est plus là. Serait-il possible de remplir le trou?



- R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique que ce sera fait et qu'un autre cône sera installé dès ce soir.
- Q :** Monsieur Wilfrid Lemieux demande si les réparations de chaussée prévues sur la rue Millette seront simplement de remplir les trous ou si la rue sera refaite en entier?
- R :** La section endommagée sera refaite pour que la chaussée retrouve sa qualité. Si nous pouvons le faire en bouchant les trous, ce sera fait. Sinon, une coupe et un remplacement de la couche de pavage sera effectuée.
- Q :** Monsieur Réjean St-Laurent se plaint du fait que les entrées d'eau sont à des hauteurs différentes et il se demande si cela restera comme c'est actuellement?
- R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique que non. Actuellement, nous sommes sur le réseau temporaire. Dès que les travaux avanceront, les entrées d'eau seront réajustées comme elles doivent l'être.
- Q :** Monsieur Daniel Bouchard demande si les bornes-fontaines qui ne sont pas alimentées seront indiquées en les couvrant?
- R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique qu'à sa connaissance, elles sont encore toutes alimentées. Elle vérifiera avec l'entrepreneur et fera marquer celles qui ne le sont pas, si tel est le cas.
- Q :** Madame Marie-Claude Préfontaine demande s'il est possible de visualiser les impacts qu'auront les changements règlementaires sur son projet. Pourra-t-elle agrandir ou non?
- R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique que la modification règlementaire est enclenchée et que le permis pourra être émis dès que la règlementation sera adoptée dans plus ou moins trois séances.
- Q :** Monsieur Maxime St-Laurent vient se plaindre des activités commerciales de son voisin. Il souhaite ardemment que les activités commerciales cessent et que la machinerie de son voisin ne soit plus là. Il veut savoir pourquoi la municipalité ne lui fait pas perdre ses droits acquis et ne le force pas à cesser ses activités.
- R :** La mairesse lui indique que les gens qui ont des droits acquis peuvent continuer leurs activités. Tant que les activités respectent les droits acquis, la municipalité ne peut intervenir. Une longue argumentation s'en suit. La directrice générale, greffière-trésorière invite le citoyen à déposer une plainte à la CPTAQ, s'il n'est pas d'accord. Il se plaint également des activités du Golf la Madeleine qui utilise également de la machinerie. Tant qu'à lui, les activités industrielles du golf ne devraient pas exister.
- Q :** Monsieur René Poirier indique que ce sont des grosses machineries qui sont maintenant entreposées.
- R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique qu'elle constate, elle aussi, que la grosse machinerie est sur place. Elle est supposée être entreposée ailleurs. Si le dossier ne se régularise pas, la municipalité saisira la CPTAQ du dossier. Si le conseil souhaite retourner en cours, elle est prête à le faire. Dans ce dossier, la municipalité avait déjà institué des procédures judiciaires et les a abandonnées. Si les droits acquis ne sont pas respectés, il faut saisir la CPTAQ ou la Cour



supérieure du Québec. Il en est de même pour les logements illégaux et autres dérogations.

**R :** René-Carl Martin indique que la propriété est en droit agricole et qu'une décision de la CPTAQ a reconnu des droits acquis pour cette entreprise. Il s'insurge contre les résidents qui viennent s'établir en zone agricole et qui, par la suite, se plaignent des activités qui d'y déroulent.

**Q :** Monsieur Maxime Cayer demande si la rue Normand sera également réparée en même temps que la rue Millette?

**R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique que oui.

**Q :** Monsieur Maxime Cayer demande quelle sera la technologie utilisée pour le nouveau site web de la municipalité suite au mandat octroyé à Modellium?

**R :** La directrice générale, greffière-trésorière indique qu'elle l'ignore. Elle verra avec les concepteurs et l'informaticien de la municipalité lorsqu'ils formuleront leurs recommandations.

**Q :** Monsieur Maxime Cayer indique qu'il a constaté sur l'horaire du camp de jour paru dans le bulletin municipal que la municipalité fait appel à Maître Glacier à titre d'invité pour le camp de jour. Il se demande si nous sommes au courant qu'il y a un commerce local du même genre à savoir la Crème de la Crème et il se demande pourquoi nous ne faisons pas appel à ce commerce local plutôt qu'au Maître glacier?

**R :** La Crème de la Crème n'offre pas le service de venir servir des crèmes glacées aux enfants du camp de jour. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire marcher les enfants jusqu'au commerce sans risque. Le Maître glacier offre ce service de façon très efficace et à coûts raisonnables. Nous avons fait appel à eux l'an dernier sur recommandation des écoles. De plus, notre coordonnatrice adjointe du camp de jour travaillait pour eux. Elle nous a donc recommandé ce commerce.

Pour ce qui est du commerce la Crème de la Crème, nous l'invitons à chaque fois que nous en avons l'occasion. Par ailleurs, ce n'est pas toujours simple. N'ayez crainte lorsque nous pouvons encourager localement, il nous fait plaisir de le faire et ce commerce comme tous les autres commerces sont considérés sans discrimination. La coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire communique avec elle régulièrement pour l'inviter aux différents événements des deux municipalités, et nous continuerons de le faire pour autant qu'elle puisse offrir le même service à prix équivalent, ce qui n'est pas le cas pour le camp de jour.

#### 2025-05-139 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT** l'épuisement de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien



et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, à 21 h 20.

**ADOPTÉE**

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale,  
greffière-trésorière